

ses troupes éloignées de la frontière", l'Empereur "confirmait sa volonté de collaboration étroite avec la Société des Nations en toute circonstance".

17. Le 2 octobre, l'Empereur d'Ethiopie porta à la connaissance du Conseil que des troupes italiennes avaient violé la frontière éthiopienne dans la région sud du mont Moussa Alli, près de la frontière de la Côte française des Somalis. Cette région étant à proximité de la mer et d'un accès facile, l'Empereur estimait que le Conseil pourrait obtenir confirmation de cette violation par l'envoi d'observateurs ou par le Gouvernement de la Côte française des Somalis.

Le 3 octobre, le Gouvernement italien répondit qu'aucun mouvement militaire de détachements italiens n'avait eu lieu dans cette région, où d'ailleurs la frontière n'est pas encore délimitée.

18. Le 3 octobre, le Gouvernement italien informa le Conseil que l'esprit belliqueux et agressif développé en Ethiopie avait réussi à imposer la guerre contre l'Italie et avait trouvé sa dernière et pleine expression dans l'ordre de mobilisation générale annoncé par l'Empereur le 28 septembre. Cet ordre, disait-il, constituait une menace directe et immédiate pour les troupes italiennes, avec la circonstance aggravante de la création d'une zone neutre, qui n'était en réalité qu'un mouvement stratégique destiné à faciliter le rassemblement et la préparation agressive des troupes éthiopiennes. A la suite de l'ordre de mobilisation générale, l'agression continue et sanglante, à laquelle l'Italie a été soumise pendant ces dix dernières années, comportait manifestement des dangers graves et immédiats contre lesquels il était nécessaire de réagir sans délai pour des raisons élémentaires de sécurité. En présence de cette situation, le Gouvernement italien s'était vu contraint d'autoriser le Commandement supérieur en Erythrée à prendre les mesures nécessaires de défense.

19. Le 3 octobre, le Gouvernement éthiopien informa le Conseil que des avions militaires italiens avaient, le même jour, bombardé Adoua et Adigrat et qu'une bataille se déroulait dans la province d'Agamé. Il ajoutait que ces faits, survenus en territoire éthiopien, impliquaient la violation de la frontière de l'Empire et la rupture du Pacte par agression italienne.